



Confédération Nationale du Travail Union Locale des Syndicats CNT de l'Isère

BP 385 - 38015 Grenoble Cedex 1 - ul38@cnt-f.org - www.cnt-f.org/ul38

QUI SEME LA MISERE, RECOLTE LA COLERE !

20 ans de casse sociale

Depuis 1993, les réformes se succèdent pour « sauver » les retraites. Toujours les mêmes principes :

- allongement des durées de cotisation : 37,5 annuités, 40 annuités, jusqu'à 41 pour 2012.

- baisse des retraites en allongeant la durée permettant le calcul du salaire de référence (passée pour le privé des 10 meilleures années aux 25 meilleures années).

- baisse du pouvoir d'achat des retraites indexées sur les prix et non sur les salaires.

- sanction des carrières incomplètes (création de la décote) programmée pour être de 5 % par an en 2020.

- cadeaux faits aux patrons : exonération de charges sociales.

Cette volonté de destruction touche à la fois public et privé, régime général, régimes spéciaux et systèmes de retraite complémentaires et vise à casser le système même de retraite par répartition.

Déjà, ces mesures conduisent à une diminution de 20 points de la retraite moyenne des salarié-e-s du privé (de 78 % du salaire moyen net à 58 % en 2020). Les retraites des femmes du fait des carrières incomplètes et des moindres salaires sont inférieures de 40 % à celles des hommes. Il est impossible pour la majorité des salarié-e-s de partir à 60 ans (âge légal) car les chômeurs-euses, précaires et travailleurs-euses à temps partiel ne peuvent remplir les conditions de durée de cotisation.

C'est le régime de la double peine.

De nouvelles attaques sont programmées : repousser l'âge légal (65 voire 67 comme en Allemagne), rallonger encore les durées de cotisation, c'est à dire rendre impossible tout accès à une retraite complète, donc



une pension décente et ouvrir la voie aux retraites par capitalisation (assurances privées, systèmes par point, fonds de pension).

Or, la question des retraites n'est pas un problème de population qui vieillit, **mais une question de justice sociale.**

La retraite par répartition, c'est aussi du salaire.

Un employeur fait 2 versements, l'un au salarié - le salaire direct -, l'autre aux caisses de sécu, ASSEDIC, retraites sous forme de cotisations, c'est le salaire indirect. L'ensemble représente le salaire socialisé. Le salaire indirect représente 40 % du salaire socialisé. Les cotisations sociales sont donc partie intégrante du salaire. Ce n'est ni un prélèvement, ni une charge, ni un impôt, ni une épargne, ni une taxe, c'est du salaire. **Les réduire, c'est nous voler.**

Malgré la crise et le chômage, les richesses que nous produisons ne cessent d'augmenter. Mais, la répartition de la valeur ajoutée, depuis 20 ans, a été bouleversée : la part des profits dans les richesses produites est passée de 28 % à 36 %, les salaires ont suivi le chemin inverse, passant de 72 % à 64 %, c'est à dire l'équivalent de 120 milliards d'euros qui sont passés de la poche des salariés-e-s et des retraité-e-s aux coffres des patrons et des actionnaires.

De l'argent, il y en a vraiment dans les caiss-

es du patronat.

Dans son principe, la retraite par répartition est révolutionnaire car elle ouvre la perspective d'une gestion solidaire et non capitaliste. Elle n'a pas besoin d'être réformée, mais défendue sur la base d'un retrait des contre-réformes depuis 1993 et d'un réel partage des richesses.

Ce sera une bataille sociale décisive pour obtenir :

- des retraites à 55 ans pour toutes et tous à taux plein.

- l'exclusion du patronat de nos caisses de protection sociale et gestion par les travailleurs-euses.

C'est nous qui travaillons, alors, c'est nous qui décidons.

En Grèce, en Espagne, en Italie, des mobilisations massives sont organisées pour s'opposer à ces politiques de casse sociale. La seule réponse possible est la lutte sans concession.

Non à la liberté surveillée.

Une quinzaine de machines de surveillance vidéo ont été installées dans la ville depuis Janvier. Une nouvelle vague se prépare.

Le marché de la sécurité ne connaît pas de crise : il affiche l'un des plus forts taux de croissance sur les années à venir. On parle de milliards d'euros, souvent publics, qui sont alloués à des entreprises privées afin de développer, construire et installer des systèmes censés protéger l'espace des villes. Mais protéger qui, et de quoi ? L'insécurité, elle naît dans les salons des ministères et des patrons.

Est-ce un hasard si dans le même temps les politiques nationales et locales ne sont plus axées que sur la sécurité ? Le résultat est déjà là : chacun, chacune, nous modifions nos comportements, souvent inconsciemment, parce que la présence de vigiles, de caméras, de flics, est pratiquement constante. Et l'espace public continue d'être chaque jour un peu plus contaminé par cette gangrène.

À Grenoble. Voulu et financées en partie par le gouvernement, ces caméras de surveillance sont installées par une filiale du groupe InéoGDF-Suez. Alors que plusieurs systèmes en réseau couvrent déjà une bonne partie de l'agglomération, et que des centaines de caméras filment les espaces privés accueillant du public (banques, commerces, établissements scolaires et lieux de travail), la Ville de Grenoble a jugé bon d'installer une nouvelle vague de globes 360°, et elle a déjà commandé une vague supplémentaire pour les mois à venir. À qui profitent ces mesures, sinon aux nouveaux marchands de canons ?

Ces politiques sont menées dans une opacité totale. Mais débat ou pas, les caméras sont là. Et si les études les considèrent inefficaces en matière de sécurité, nous pensons qu'elles agissent bel et bien en transformant l'espace public en espace policier.

Ne laissons pas tomber nos espaces aux mains des flics et des marchands. Ces caméras doivent être retirées.

Lire le dossier dans le journal Le Postillon n° 4 et sur internet sur Indymedia Grenoble.

**Vous pouvez vous informer auprès du cabinet du maire à : michel.destot@ville-grenoble.fr et demander à la Ligue des Droits de l'Homme de faire barrière à la surveillance en refusant le futur comité d'éthique à : ldhgrenoble@wanadoo.fr et ldh38@live.com
Restons vigilant.e.s**

Non aux suppressions de postes et à la précarisation

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour objectif clair de faire des économies sur le service public: après le non-remplacement d'un employé sur deux partant en retraite, c'est la loi sur la mobilité des fonctionnaires qui est l'outil de suppression de postes dans la fonction publique. **Elle est inacceptable**, c'est un véritable plan social adapté au secteur public car tous les agents sont potentiellement concernés par des suppressions de postes.

L'Article 07 de cette loi permet dans le cadre d'une restructuration/suppression de service, la mise en « disponibilité forcée » sans traitement d'un agent qui refuserait trois propositions de mutation quelque soit le lieu géographique, le ministère, la collectivité ou le métier proposés. Autant dire une mise au chômage d'office.

Cela est également valable si de retour de congé maternité, parental, longue maladie ou détachement, votre poste a été transformé ou supprimé.

Ces postes proposés pourront se présenter sous la forme d'un cumul de plusieurs postes à temps partiels et pourront se répartir sur des missions et/ou administrations et/ou lieux très différents... « flexibilité oblige »...

C'est également la création d'une nouvelle position statutaire : «fonctionnaire sans traitement en attente de poste ou avant licenciement», et rappelons-le sans indemnité chômage car la grande majorité des employeurs publics ne cotisent pas à l'assurance chômage...

L'article 21 organise le recours à l'intérim sous prétexte de «continuité du service public». Rappelons que le recours à l'emploi précaire

(vacations, contrats CAE...) est déjà largement répandu (25 % des agents). Et que l'indemnité de précarité qui existe pour le privé n'est pas prévue pour les agents non titulaires de la Fonction Publique. C'est la voie ouverte à la sous-traitance et donc à l'entrée du privé dans le secteur public.

C'est la fin de la garantie de l'emploi pour l'agent. Il s'agit d'un moyen supplémentaire de liquider à terme les garanties statutaires des travailleurs de la Fonction Publique, de précariser les personnels, au détriment de leurs statuts et de l'intérêt du service public.

Pour une société égalitaire et émancipatrice

L'État ne voit dans le service public qu'un coût qu'il faut réduire (la suppression des emplois à venir étant une simple variable d'ajustement au déficit public), à aucun moment n'est pris en compte la richesse du service que nous apportons qui est pourtant garant d'égalité des droits, d'émancipation par l'éducation, d'accès de tous aux soins, etc.

Une société sans service public de qualité est une société qui renforce et produit les inégalités.

Nous revendiquons la titularisation sans condition de tous les précaires, assortie de l'ouverture massive de postes statutaires, seule à même de faire barrage aux tentatives de liquider le statut de la Fonction Publique, et d'assurer réellement la continuité des services publics.

Si vous désirez recevoir gratuitement le Combat Syndicaliste, revue de la CNT pour trois numéros, envoyez le coupon suivant : Ecrivez en majuscule, SVP.

Nom, Prénom :

Adresse :

Profession :

Email :@.....

je désire recevoir des informations sur la CNT

je désire rencontrer un/e adhérent/e de la CNT

Ouverture d'une souscription en soutien aux six salariées de « People and baby » en mise à pied conservatoire pour leur engagement syndical.

Le lendemain d'un mouvement de grève destiné à défendre de meilleures conditions de travail et une autre conception des pratiques professionnelles dans la petite enfance, cinq salariées de la halte garderie Giono, gérée par la société "People and baby", se voient signifier une mise à pied conservatoire.

Ces dernières ont eut l'idée saugrenue de monter, au mois de novembre dernier, une section syndicale CNT au sein de cette entreprise qui ne respecte ni les travailleur-se-s, ni le droit su travail. Quelques jours plus tard, ce sera au tour de la représentante de la section syndicale de recevoir une mise à pied. Cela fait donc six salariées qui, prises pour cibles par une violente répression anti-syndicale, risquent aujourd'hui un licenciement et ne percevront pas de salaire pour le mois de mars.

Si la direction de « People ans baby » s'est engagée sur ce terrain, c'est simplement parce qu'elle n'a pas réussi à se débarrasser de ces encombrantes syndicalistes d'une manière plus feutrée. Mais rien n'y fait, les salariées ne cèdent pas, restent soudées et font même grève pour, entre autres choses, dénoncer les pressions dont elles font l'objet.

La direction de « People and baby » a fabriqué de toutes pièces un motif de licenciement pour couper l'herbe sous le pied de la jeune section syndicale qui se montrait bien déterminée à pointer les nombreux manquements au droit du travail dans cette entreprise.

L'affaire a été portée devant le conseil des prud'hommes en référé mais ayant donné lieu à un renvoi au 29 juin, les six salariées demeurent en mise à pied et sans revenu.

C'est pourquoi la Fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales a ouvert une souscription destinée à assurer à ces six militantes une revenu durant toute la période de leur mise à pied.

Face à la répression patronale, opposons la solidarité syndicale !

Chèques à envoyer à : Fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales 33 rue des Vignoles
- 75020 Paris

Les chèques sont à établir à l'ordre de :
Fédération CNT santé social & CT Avec la mention « solidarité section P&B » au dos

La CNT, c'est quoi ?

Un SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue de la classe laborieuse et qu'elle défend ses intérêts.

De COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurEs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes en assemblées générales & mandatéEs révocables à tout moment.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour le profit de quelques-uns.

C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre...La CNT un syndicat anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire pour **UN PROJET REVOLUTIONNAIRE.**

**PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE
A NOTRE PLACE,
QUE PERSONNE NE DECIDE A NOTRE
PLACE !**